



**Les coopératives préparent  
la nouvelle donne laitière.  
Point presse du 18 avril 2012**

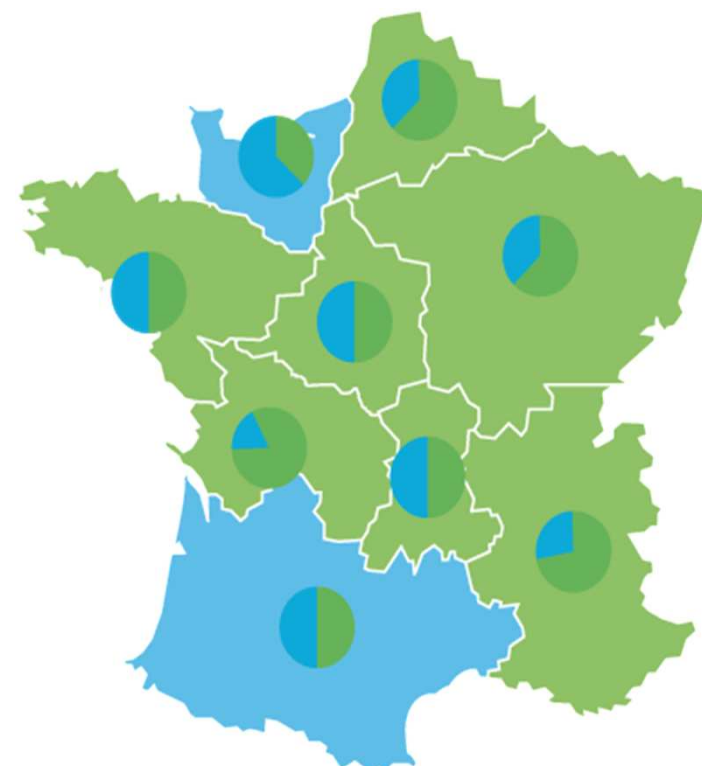


**Fédération Nationale  
des Coopératives Laitières**

# Coopératives laitières. Qui ? Quoi ? Où ?

- 45.000 associés coopérateurs pour 79.000 exploitations laitières
- Plus de la moitié du lait collecté en France : 54% du lait de vache et 62% du lait de chèvre
- Plus de 260 entreprises réalisant 10,5 Mds € de CA (en 2010) avec 20.500 collaborateurs
- Parts de marché en France en tonnage :
  - 66% du lait de consommation
  - 53% des poudres
  - 51% du beurre
  - 43% des fromages de vache

Plus de 50% de la collecte dans 8 des 9 bassins laitiers



Part des entreprises coopératives

Part des entreprises privées

Source : France Agrimer

Carte antérieure à la reprise d'Entremont par Sodiaal



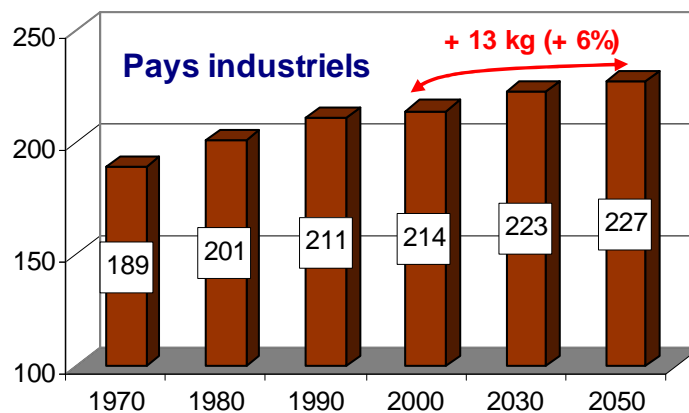
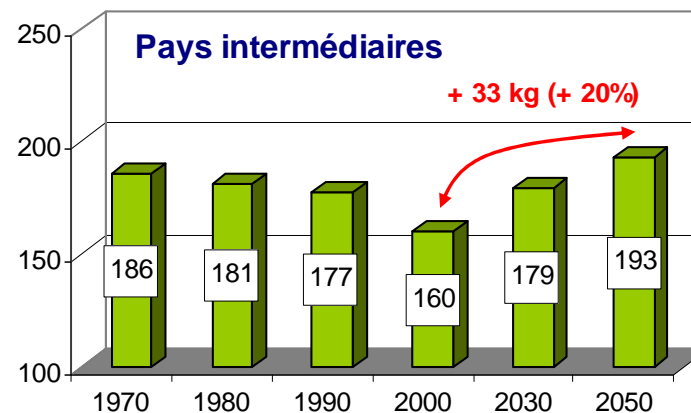
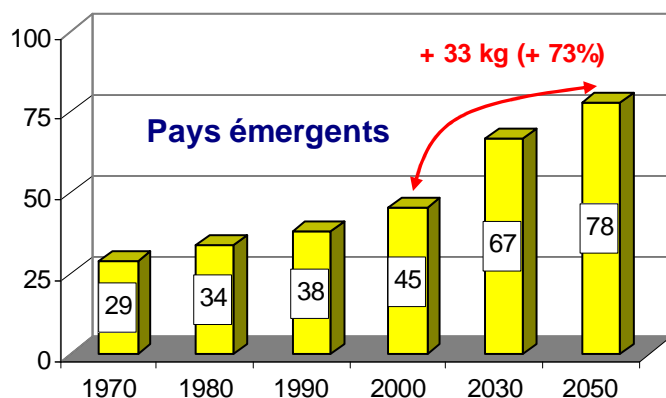
## Coopératives laitières. Qui ? Quoi ? Où ?

- Quelques entreprises coopératives : 3A, Agrial, Alsace Lait, Eurial, Ingrédia, Laïta, Maîtres Laitiers du Cotentin, Sodiaal, Terra Lacta...
- Leurs marques « grand public » : Candia, Cœur de Lion, Entremont, Fromageries Occitanes, Paysan Breton, Régilait, Soignon, Yoplait...
- Leurs Appellations d'Origine Contrôlée : Beurre et Crème (Isigny, Echiré, Charente-Poitou), Comté, Cantal, Chèvres, Munster, Roquefort...
- Leurs innovations : le premier yaourt à boire (Yop), fromage fouetté à tartiner, recettes pour l'exportation, caséines spécifiques, lactosérum déminéralisé, produits nutritionnels complexes...



# Nouvelle donne laitière : consommation en hausse, surtout dans les pays émergents (+73% entre 2000 et 2050)

Evolution du niveau de consommation humaine\*  
(kg équivalent lait liquide / hab.)



Source : CNIEL / FAO

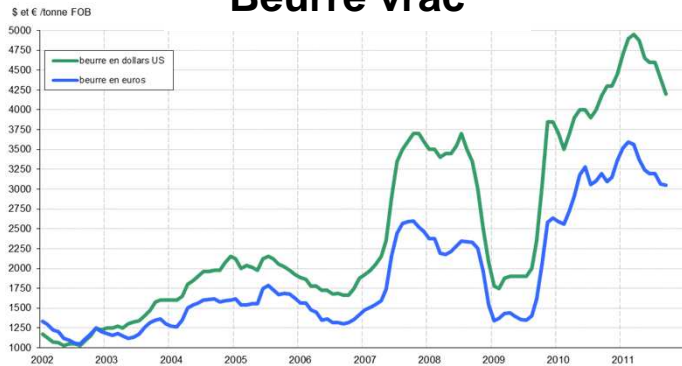
\* : ≠ de la consommation apparente ;  
n'inclut pas les utilisations de produits  
laitiers dans le secteur de l'alimentation  
animale

# Nouvelle donne laitière : Tendances depuis la réforme de la PAC

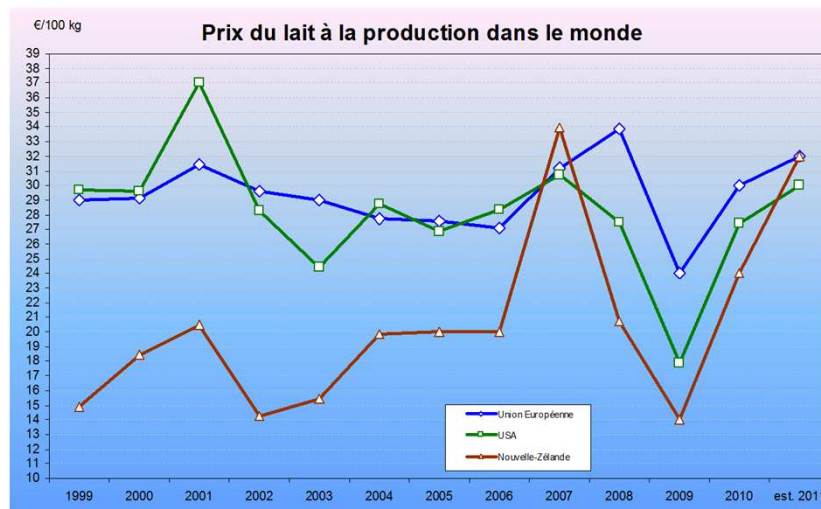
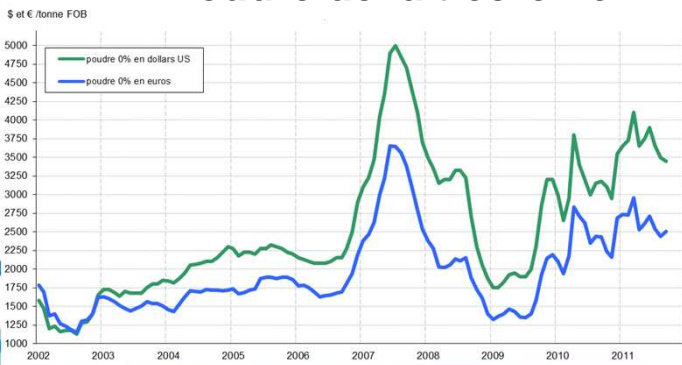
Augmentation des cours et de leur volatilité

Convergence des prix du lait payés aux producteurs dans le monde

Beurre vrac



Poudre de lait écrémé



UE: 

USA: 

Nouvelle-Zélande: 



# Nouvelle donne laitière : En France, passage d'une économie administrée à une économie contractuelle

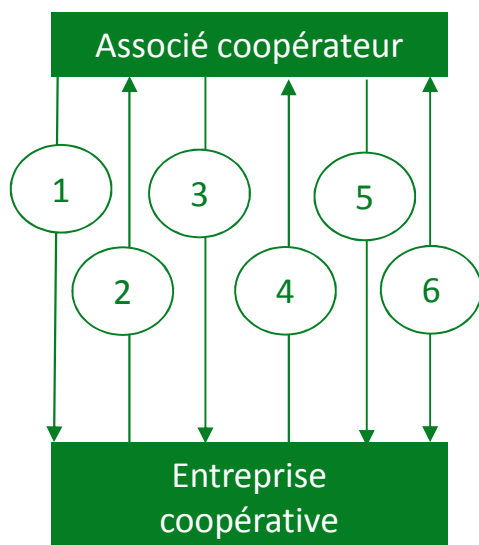
- Pendant longtemps, le producteur et l'industriel ne géraient ni le volume de lait, ni le prix du lait.
  - Volume : Quota géré par l'Administration
  - Prix : Déclinaisons régionales des recommandations de l'interprofession
- Aujourd'hui, ils reprennent la main sur ces deux paramètres-clé.
  - Volume : Fin des quotas laitiers en 2015
  - Prix fixés à partir d'indicateurs de l'interprofession visant à objectiver les marchés et leurs évolutions
- Que l'industriel soit coopératif ou privé, le volume et le prix sont désormais contractualisés.



# Focus sur les deux sens de la contractualisation, selon que l'on est coopératif ou privé

L'entreprise coopérative appartient aux associés coopérateurs qui lui apportent leur lait.

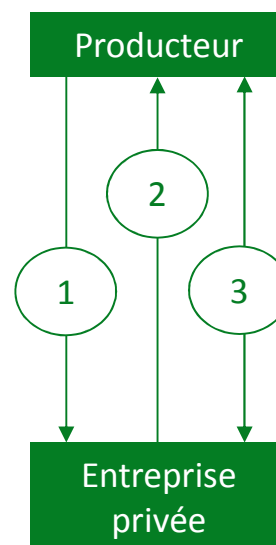
Contrat coopératif pour la valorisation du lait produit par les associés coopérateurs



1. Demande d'adhésion
2. Acceptation de la candidature
3. Souscription de parts sociales
4. Apport de sa production de lait
5. Collecte, valorisation et rémunération du lait apporté
6. Respect de l'ensemble des dispositions statutaires, participation aux instances de gouvernance

L'entreprise privée appartient à des actionnaires.

Contrat commercial d'achat d'une matière première : le lait



1. Fourniture du lait acheté par l'entreprise privée
2. Collecte et paiement du lait vendu par le producteur
3. Respect des autres dispositions du contrat commercial

# Les coopératives laitières préparent l'avenir avec des laits produits partout en France.

- **Les coopératives laitières ont pour objectifs :**
  - Valoriser les activités laitières de leurs associés coopérateurs
  - Permettre le développement de ces activités en volume et en valeur
  - En d'autres termes, accompagner le développement de l'activité laitière partout en France
- **Fin 2011, elles ont confirmé leur engagement de collecter tout le lait de leurs associés coopérateurs dans le cadre d'une maîtrise du couple « volumes/prix » par la coopérative.**
- **Les entreprises coopératives n'ont pas la même finalité, donc pas les mêmes objectifs pour leur politique d'approvisionnement que les entreprises privées qui cherchent :**
  - A prioriser la rémunération du capital investi par leurs actionnaires
  - Dans cet objectif, à s'approvisionner en lait selon les quantités et qualités nécessaires uniquement à la fabrication de leurs produits bien valorisés.





**1. Pour préparer leur avenir, les coopératives laitières ont engagé 3 grands chantiers :**

**1. Dynamiser les relations avec leurs associés coopérateurs.**

**2. Maîtriser l'évolution des volumes de lait produit**

**3. Anticiper les investissements nécessaires pour les laits supplémentaires**

**2. Pour réussir leur avenir, les coopératives laitières ont besoin de dispositifs de régulation.**

## 1.1- Dynamiser les relations avec leurs associés coopérateurs

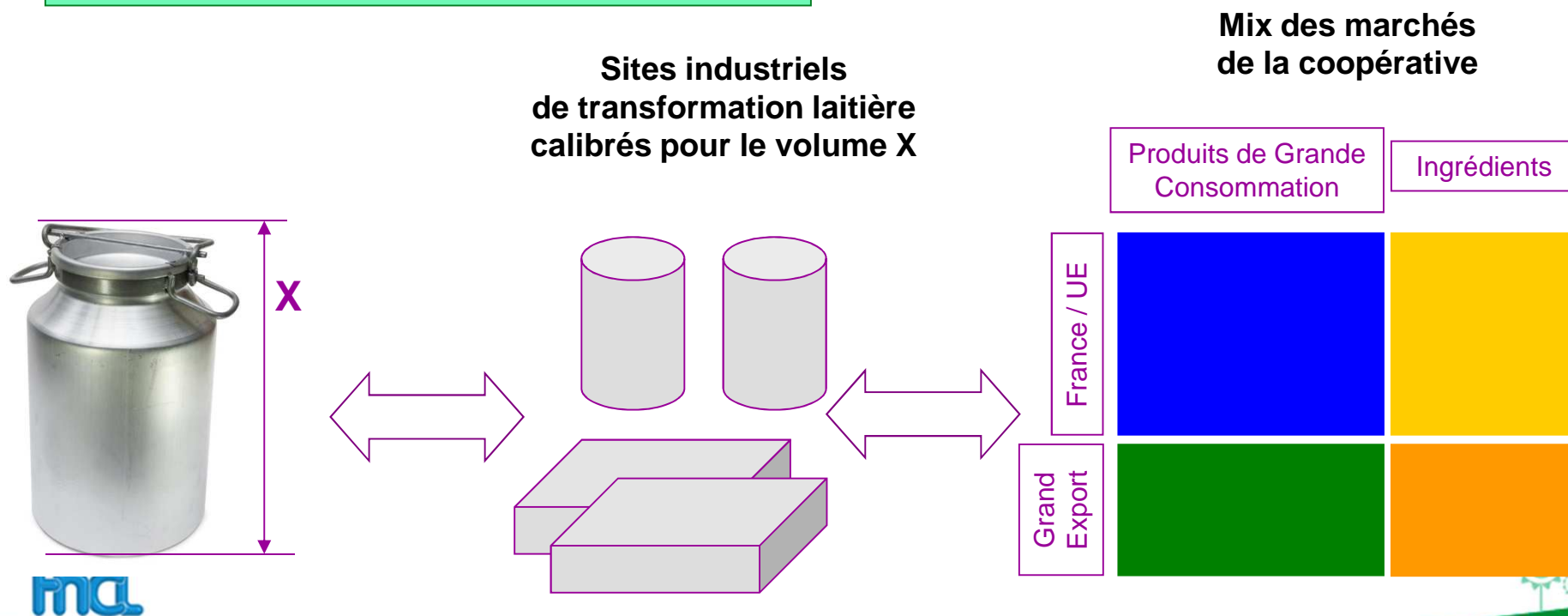
- Les relations entre la coopérative et ses associés coopérateurs sont faites d'engagements réciproques qui se traduisent juridiquement par des droits et devoirs au-delà de l'apport du lait et de son paiement.
- Ces relations vivent notamment à travers les Assemblées Générales, les Assemblées de Section et les réunions des Commissions Laitières.
- Elles ont pour enjeux :
  - Expliquer la nouvelle donne laitière et ses conséquences
  - Faire remonter les attentes des associés coopérateurs
  - Faire partager la stratégie et définir des orientations
  - Rémunérer le capital investi par les associés coopérateurs
  - Financer les investissements à venir
  - Valider ou sanctionner la politique du Conseil d'administration à travers le vote des résolutions et l'élection des administrateurs



## 1.2- Maîtriser l'évolution des volumes de lait

Dans chaque coopérative, il est nécessaire de trouver l'équilibre entre les volumes produits, les outils industriels et le mix de ses marchés.

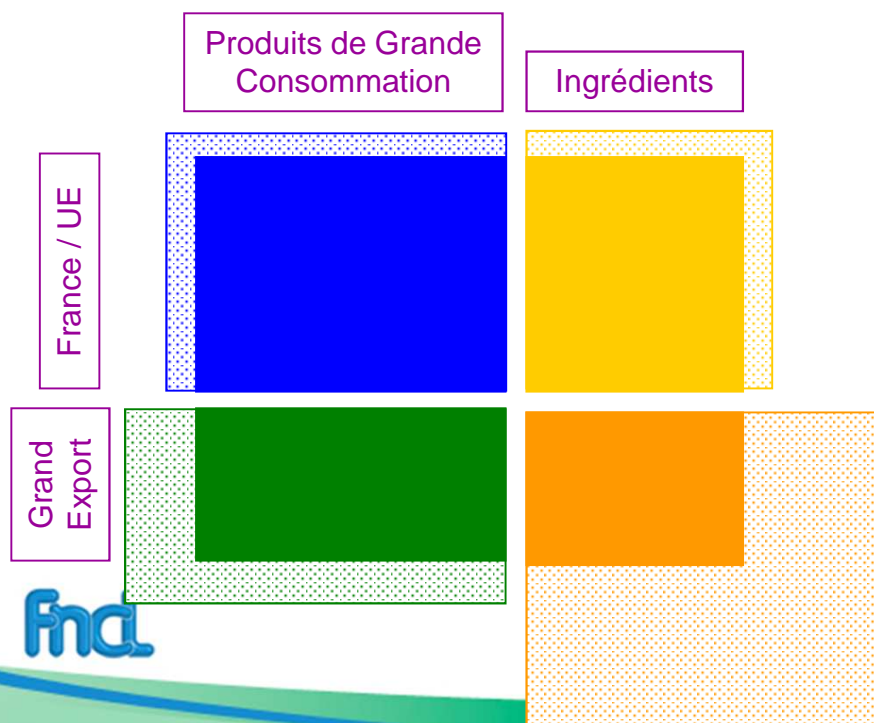
Equilibre actuel avec un volume de lait X



## 1.2- Maîtriser l'évolution des volumes de lait

Dans chaque coopérative, il est nécessaire de dimensionner la stratégie et l'évolution des volumes de lait en fonction des marchés potentiels et notamment des spécificités des marchés internationaux.

Mix des marchés  
de la coopérative



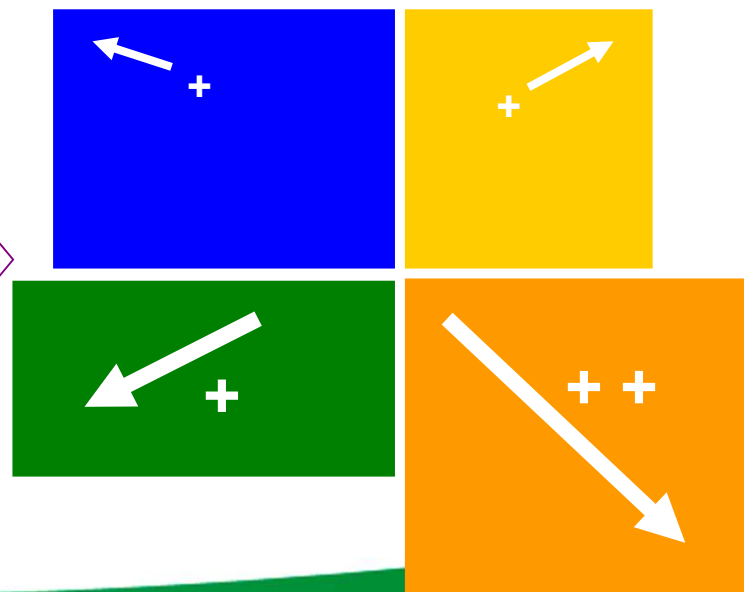
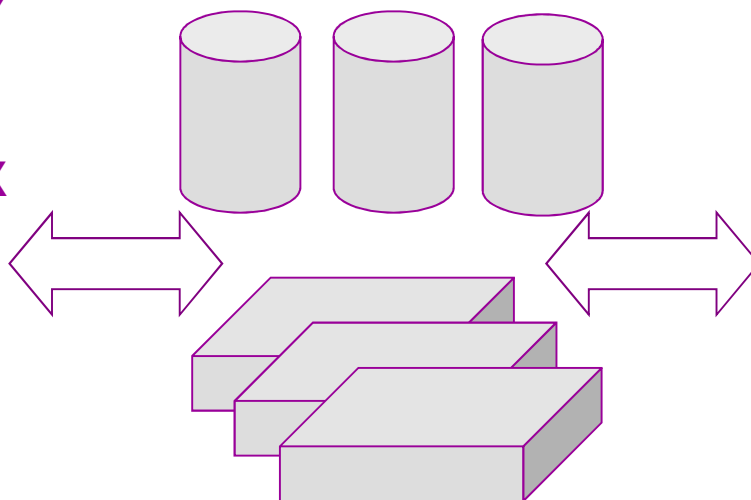


## 1.2- Maîtriser l'évolution des volumes de lait

Nécessité de trouver un nouvel équilibre avec l'augmentation des volumes produits (X + Y)

Investissements pour augmenter les capacités des outils industriels

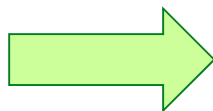
Développement de marchés à l'export (car marché intérieur mature) tirant parti de la croissance des pays émergents, mais plus exposés à la volatilité des cours



**mcl**

## 1.2- Maîtriser l'évolution des volumes de lait

**Nécessité de trouver  
un nouvel équilibre  
en cas d'augmentation  
des volumes produits**



**Nécessité de différencier les prix  
du lait selon les volumes  
parce qu'il faudra produire pour  
les marchés internationaux,  
aux conditions internationales,  
caractérisées par une forte volatilité  
des cours et des volumes**

## 1.2- Chaque entreprise a son équation. Il n'y a pas de modèle unique.

Diversité des exploitations, des territoires, des marchés laitiers,  
des potentiels, des contraintes

Diversité des projets coopératifs et des stratégies d'entreprise

Définition par chaque entreprise coopérative  
de son dispositif pour maîtriser l'évolution des volumes

Les systèmes de volumes et prix  
différenciés sont une solution, dès  
aujourd'hui, pour certaines coopératives,  
mais ne le sont pas pour d'autres.

Il n'existe pas un système unique  
de volumes et de prix différenciés.

## **1.2- Plusieurs systèmes de volumes et prix différenciés fonctionnent déjà et fonctionnent bien.**

**Coopératives laitières ayant aujourd'hui mis en œuvre un système de volumes et prix différenciés :**

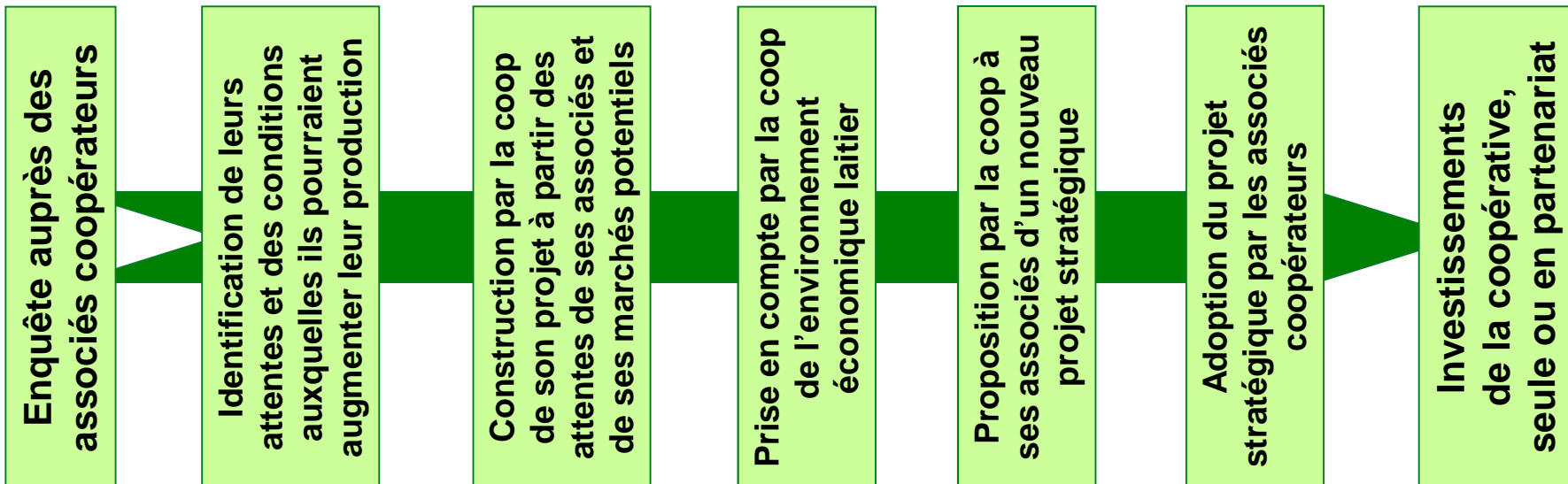
**Coopératives de Savoie, Coralys, Eurial, Fruitières de Franche Comté, Ingrédia, Laïta, Sodiaal**

**Près de 28 000 associés coopérateurs, soit 62 % des associés coopérateurs, sont rémunérés pour leur apport en lait de façon différenciée selon les volumes.**



## 1.3- Anticiper les investissements nécessaires pour les laits supplémentaires

Pour chaque coopérative, nécessité de remettre à plat sa stratégie et, le cas échéant, de la faire évoluer



La FNCL souhaite des démarches partenariales entre coopératives en matière commerciale, industrielle, de recherche...

## 1.3- Anticiper les « laits flottants »

- Les « laits flottants » sont des laits qui n'ont plus de débouché commercial pérenne parce qu'une laiterie :
  - Ne peut plus les collecter (faillite, restructuration...)
  - S'est retirée d'un territoire
  - N'a pas renouvelé certains contrats à échéance.
- Ils s'orientent vers les marchés spot, au risque de déséquilibrer un territoire, un marché, voire la filière.
  - Ils appellent des solutions économiques – et non pas politiques (par exemple, décision d'un Préfet, influence d'un syndicat...).
- Face aux laits flottants, les coopératives ne sont ni le SAMU des producteurs laitiers, ni le réceptacle des laits dont les industriels privés ne veulent plus.
  - Leur rôle n'est pas de reprendre d'office tous les laits flottants et d'accueillir tous leurs producteurs parmi les associés coopérateurs, au risque de déséquilibres majeurs.
  - Leur responsabilité est de prendre en compte les laits flottants dans leur stratégie.



## 2- Besoin de dispositifs de régulation à plusieurs niveaux

- **Chaque coopérative laitière prend en main son destin à son niveau et à travers des partenariats.**
- **Pour autant, toutes les coopératives laitières ont besoin de régulation pour limiter les effets nocifs de l'ultralibéralisme :**
  - **Régulation de l'interprofession par son expertise qui objective et éclaire les tendances des différents marchés**
  - **Régulation nationale par les politiques en faveur de la ruralité et de l'aménagement du territoire**
  - **Régulation européenne par des dispositifs d'intervention et de gestion des marchés.**

# **La réussite des coopératives laitières sera bénéfique à l'ensemble de la société française**

- **Création de valeur, croissance économique**
- **Augmentation des revenus des associés coopérateurs**
- **Maintien d'emplois locaux, directs et indirects, car les activités des coopératives ne sont pas délocalisables**
- **Pérennité, valorisation et transmission des exploitations laitières des associés coopérateurs**
- **Préservation de la vitalité de nombreux territoires ruraux où les coopératives sont parmi les principales activités économiques**



## **En résumé :**

- **La filière laitière française passe d'une économie administrée à une économie contractuelle (contrat coopératif ≠ contrat commercial).**
- **Les coopératives laitières préparent leur avenir avec des laits produits partout en France.**
  - **Fin 2011, elles ont confirmé leur engagement de collecter tout le lait apporté par leurs associés coopérateurs.**
- **Les coopératives s'attachent à maîtriser l'évolution des volumes de lait.**
  - **A ce jour, près de 28 000 associés coopérateurs (soit 62%) sont rémunérés pour leur apport de lait de façon différenciée selon les volumes.**
- **Les coopératives s'attachent à anticiper les investissements nécessaires pour transformer et commercialiser la production supplémentaire de leurs associés coopérateurs.**
- **Pour réussir leur avenir, les coopératives ont besoin de régulation à trois niveaux : interprofession, France et Union Européenne.**

